



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Banque de France

Question écrite n° 44942

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration sur l'inquiétude que suscite la restructuration du réseau des succursales de la Banque de France. En effet, les analyses développées dans le rapport intitulé « Quel cap pour la France à 6-10 ans ? » semblent ne privilégier que des orientations de repli des différentes activités de la Banque de France, notamment par la cessation de l'activité d'un certain nombre de caisses institutionnelles dont les opérations seraient réduites. Pourtant, bien que la Banque de France bénéficie d'un statut d'indépendance dans le domaine de la politique monétaire, il s'avère qu'elle conserve certaines obligations quant aux autres missions de service public qui lui sont assujetties. Ainsi, au regard de l'article 29 de la loi d'orientation no 95-115 du 4 février 1995 relative à l'aménagement et au développement du territoire qui précise que « toute décision de reorganisation ou de suppression d'un service aux usagers par les établissements, organismes et entreprises nationales placées sous la tutelle de l'Etat et chargées d'un service public doit, si elle n'est pas conforme aux objectifs fixes dans les contrats de plan ou de service public, être précédée d'une étude d'impact », le projet de restructuration des services de la Banque de France, semble pouvoir faire l'objet de l'étude d'impact précitée. En conséquence, il lui demande s'il est dans ses intentions de veiller à ce que les modalités d'application de la loi no 95-115 du 4 février 1995 relative à l'aménagement et au développement du territoire soient définies afin que l'article 29 de la loi précitée s'applique pleinement au projet de restructuration des services de la Banque de France à l'échelon des départements, notamment en vue d'apprécier les conséquences des suppressions envisagées, d'une part, sur les conditions d'accès au service et, d'autre part, sur l'économie locale.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44942

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : aménagement du territoire, ville et intégration

Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5849